



Une convention entre l'OPCO EP et la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France pour développer l'alternance...

L'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (OPCO EP) et la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France ont signé le 13 septembre dernier une convention de partenariat pour développer l'alternance, favoriser la formation des individus et accompagner la reprise des entreprises.



Cette signature s'est faite entre Didier Amasse et André Soissons pour l'OPCO EP (un des principaux acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans les Hauts-de-France) et Laurent Rigaud pour la CMA régionale, à l'occasion du salon professionnel de l'hôtellerie, restauration et métiers de l'alimentation Horesta, qui s'est déroulé du 12 au 14 septembre derniers à Lille Grand Palais.

La convention vise « à initier une coopération renforcée autour des grands enjeux de la formation, de l'alternance, de l'emploi ». Les partenaires se sont engagés autour de trois axes : développer l'alternance (notamment l'apprentissage), favoriser la montée en qualification, le développement des compétences par l'accès à la formation des salariés des entreprises artisanales et accompagner les entreprises artisanales confrontées aux mutations économiques, environnementales et sociétales.